



**FSU 67**  
**et SNUipp-FSU67**  
4, rue de Lausanne  
67000 STRASBOURG  
Tél : 03 88 35 17 16  
fsu67@fsu.fr

## Déclaration liminaire au CTSD du 1er avril 2019

**Mars, Avril, Mai, printemps des luttes !** Défense des droits des femmes le 8 mars, pour le climat les 15 et 16 mars, le 19 mars avec les salariés du privé, le 30 mars contre la loi Blanquer... La situation sociale en France est marquée par l'expression diverse et multiple d'un mécontentement citoyen grandissant, par l'aspiration à une véritable justice sociale et fiscale, par la dénonciation des reculs sur les libertés publiques comme individuelles.

Les personnels de l'Education Nationale ont toutes les raisons de se mobiliser massivement pour exiger avec l'ensemble des salariés du public et du privé

- l'augmentation des salaires, par la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique,
- le retrait du projet de loi « de transformation de la fonction publique » qui permet de substituer des contractuels en CDD à des fonctionnaires et qui remet en cause ou fait disparaître les instances où les syndicats représentent les personnels

Parallèlement, les personnels de l'Education Nationale et les usagers du Service Public d'Éducation ont également tout intérêt à faire entendre leurs revendications spécifiques et à exiger le retrait du projet de loi Blanquer « école de la confiance ».

Pour la **FSU**, c'est

- Non aux établissements publics des savoirs fondamentaux qui fusionnent écoles et collèges permettant ainsi de faire un pas vers un statut unique d'enseignants polyvalents premier et second degrés, en contradiction avec les statuts particuliers des enseignants. La fusion des écoles et des collèges s'accompagnera, de fait, de la suppression de nombreux postes, dont ceux des directeurs, directrices d'école !
- Non au devoir de réserve imposé aux enseignants !
- Non à l'obligation faite aux municipalités de financer les écoles maternelles privées !
- Non à la remise en cause de l'école maternelle avec la possibilité laissée aux parents de scolariser leurs enfants dans des « jardins d'enfants » plutôt qu'à l'école de la république.
- Non à la remis en cause de la formation initiale et la création d'un vivier de contractuels composé d'AED professeurs, jetables à tout moment en lieu et place d'enseignants fonctionnaires...

Nous sommes réunis aujourd'hui pour valider la circulaire du mouvement intra-départemental. Les opérations du mouvement ont une importance capitale pour chacune et chacun d'entre nous tant le résultat détermine, non seulement les conditions d'exercice pour l'année à venir, mais aussi les conditions de vie privée et/ou familiale. Autant d'éléments qui ont un impact sur la qualité du service. Il s'agit donc d'une affaire très sérieuse.

Au fil des dernières années, les représentants des personnels de la FSU et des autres organisations syndicales ont su mettre en place, avec les services départementaux, des aménagements et des adaptations respectueux à la fois des droits des personnels et des spécificités de notre département : un travail de dentelle qui a permis de satisfaire un maximum de collègues.

Malheureusement, afin d'économiser des postes dans l'administration et d'évincer les élus des personnels, le ministère Blanquer a décidé de chambouler les règles et les méthodes construites dans les départements. La FSU, avec d'autres organisations syndicales, demande un moratoire afin d'éviter le fiasco programmé qui affectera directement les collègues. La FSU demande particulièrement le retrait du vœu large qui permettra d'affecter à titre définitif sur des postes non choisis. Un mouvement ainsi organisé sera une source de stress et d'angoisse supplémentaires pour des enseignants qui y sont déjà largement soumis, notamment pour les plus jeunes dans le métier.

Quel double discours que celui tenu par notre Ministre qui se vante de sa bienveillance et qui dans le même temps méprise personnels et élu-es ! Qui prône la confiance et installe sa politique mortifère à coups d'injonctions, d'intimidations, de sanctions et aujourd'hui par la restriction des droits à mobilité et la dégradation des conditions de travail inhérente à ces affectations «forcées».

Madame l'Inspectrice d'académie-DASEN, pour la FSU, il est plus temps que la politique éducative soit conduite autrement, et notamment dans le respect de ceux qui la font sur le terrain. Vous devez mettre en œuvre et organiser l'action éducatrice arrêtée par le ministère, mais vous êtes aussi un relais de proximité qui doit se faire l'écho de ce que nous avons à dire.

La FSU vous demande de continuer à faire preuve de la plus grande bienveillance en ce qui concerne ce moment si important dans l'année de nos collègues.